

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14 juin 2024

Date de l'affichage de la convocation : 14 juin 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 7

Absent(s) : 6

Pouvoir(s) : 1

Le vingt juin deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, JOSSELIN Valéry, RICHARD Thierry, PETIT Emeline, MATHYS Mickaël

Absents excusés : DORTU Nadine, REZONJA Philippe, BREGÉARD Michel

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc LEPILLET Sonia

Pouvoirs : DORTU Nadine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Secrétaire de séance : MATHYS Mickaël

➤ **Objet : Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Essuiles et ses hameaux**

Considérant que la commune souhaite protéger les biens et ses concitoyens face à la recrudescence des vols et des incivilités, dissuader les individus de réaliser des dépôts sauvages notamment sur les centres de tri collectifs, éviter les tags et dégradations sur les bâtiments publics et privés,

Considérant l'avis favorable établi par le référent sureté gendarmerie du Département de l'Oise pour la pose de 29 caméras encadrant toutes les entrées d'Essuiles et de ses hameaux,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Départementale de vidéoprotection en sa séance du 26/06/2023 ;

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Oise du 29/06/2024 autorisant l'exploitation d'un système de vidéoprotection suite à la commission,

Vu le devis de l'entreprise NTI Solutions, 9 avenue Pierre Bérégovoy 60000 Beauvais, pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection pour un montant de 98 526.07 € H.T.,

Vu la subvention accordée par le Département de l'Oise au titre du Plan Oise Vidéoprotection par décision en date du 03/07/2023 pour un montant de 49 263 € ;

Vu l'arrêté d'attribution en date du 19/06/2024 de la Région des Hauts de France dans le cadre de la mise en place d'un plan d'aide pour l'installation de la vidéoprotection accordant la somme de 19 909 € ;

Dans ce contexte, le plan de financement proposé se présente comme suit :

Plan de financement :

Sources	Montant
Département Oise	49 263 €
Région Hauts de France	19 909 €
Fonds propres	29 348.07 €
Total H.T.	98 526.07 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte l'opération de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection,
Approuve le plan de financement,

S'engage à prendre en autofinancement la part non obtenue au titre des subventions,
Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Le Maire,
Régis VANDEWALLE**

